



Que dois je faire avec cette voiture

Par Visiteur

Bonjour

mon compagnon est décédé le 17 juin dernier nous n'étions ni pacsés ni etc légalement je suis rien vis à vis de lui il a été mariée deux fois et a eu 2 enfants du premier maraige et une autre du 2ème je suis allée début juillet mettre dans les mains d'un notaire la succession car il y a une voiture à son nom dans un garage que je loue vu le peu et les recherches à entreprendre la notaire m'a tout renvoyé en me disant que je devais contacter une de ces filles qui sont seules à etre habilitées j'essaie en vain de joindre une de ces filles mais pas de réponse car je vais aller déposer cette voiture devant chez elle et en prévenant la préfecture pour l'adresse est ce la bonne solution, je ne peux pas garder cette voiture indéfiniment je paie un garage à rien merci pour les renseignements

Par Visiteur

Chère madame,

il a été mariée deux fois et a eu 2 enfants du premier maraige et une autre du 2ème je suis allée début juillet mettre dans les mains d'un notaire la succession car il y a une voiture à son nom dans un garage que je loue vu le peu et les recherches à entreprendre la notaire m'a tout renvoyé en me disant que je devais contacter une de ces filles qui sont seules à etre habilitées j'essaie en vain de joindre une de ces filles mais pas de réponse car je vais aller déposer cette voiture devant chez elle et en prévenant la préfecture pour l'adresse est ce la bonne solution, je ne peux pas garder cette voiture indéfiniment je paie un garage à rien

C'est effectivement la bonne solution. Personne ne pourra prouver un quelconque dommage du fait du déplacement de la voiture auprès du domicile de la fille.

Il est également possible d'adresser une mise en demeure à la demoiselle lui expliquant que si elle ne se dépêche pas, vous serez en droit de lui facturer des frais de dépôt.

Mais je préfère votre solution. Les meilleures solutions sont souvent les plus simples.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci , je pense en effet que je vais lui écrire d'abord car n sait jamais je suppose qu'elle habite toujours là , mais on sait jamais elle pourrait être séparée , je sais pas il faudrait pas que la voiture reveienne ici sur le parking cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

je pense en effet que je vais lui écrire d'abord car n sait jamais je suppose qu'elle habite toujours là , mais on sait jamais elle pourrait être séparée , je sais pas il faudrait pas que la voiture reveienne ici sur le parking

Il convient effectivement de lui écrire. Cela étant, si madame vous ramène la voiture, vous n'en serez de toute façon pas responsable puisque vous n'en êtes pas la propriétaire légitime..

Très cordialement.

Par Visiteur

Je pense à autre chose j'ai préparé une lettre mais si cette fille ne me répond toujours pas et mon compagnon ayant des frères et après les enfants ce sont les frères est ce que je pourrai éventuellement aller porter cette voiture devant un de ses frères en expliquant mes démarches
qu'en pensez vous
merci de votre réponse
cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

je pense à autre chose j'ai préparé une lettre mais si cette fille ne me répond toujours pas et mon compagnon ayant des frères et après les enfants ce sont les frères est ce que je pourrai éventuellement aller porter cette voiture devant un de ses frères en expliquant mes démarches

Dans la mesure où c'est cette fille qui est censée hériter de cette voiture, je ne peux que vous conseiller que de ne remettre la voiture qu'après de cette personne.

Si vous remettez la voiture à une tierce personne, on pourrait vous le reprocher.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie de vos conseils et je vous tiendrai au courant de la suite
cordialement

Par Visiteur

Bonjour
j'ai besoin d'un conseil , cette lettre ets ce que je l'envoie simplement ou en recommandé
merci de votre réponse*cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Mieux vaut l'écrire en lettre recommandé AR comme ça, ce sera plus officiel. Les gens ne réagissent d'ailleurs qu'aux lettre RAR..

Très cordialement.